PROCÈS-VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MARDI 22/04/2025

Conseillers en exercice : 9
Présents : 7
Pouvoirs : 2
Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle du conseil sous la présidence de M. Nicolas ANDRÉ.

Étaient présents :
Mesdames Isabelle DURAND, Valérie FLICHY, Évelyne MIGNON, Claude VAILLE et Messieurs Nicolas ANDRÉ, Pascal CHARPEAU et Philippe FAUQUET.

Pouvoirs :
Madame Brigitte DESSENNE a donné son pouvoir à Monsieur Pascal CHARPEAU
Monsieur Franck GUILLEMET a donné son pouvoir à Madame Évelyne MIGNON

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h33.

Secrétaire de séance :
Madame Valérie FLICHY

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1er avril 2025 apporte une observation :
Point **4 Votes des Subventions aux associations** : il a été noté une erreur de typographie, un point à la place d'une virgule, pour les montants attribués aux associations du Club du 3ème Âge et d'Authon Sports et Loisirs

- *« Le Club du 3ème âge : a demandé une subvention de 300.00€, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité attribue la somme de 250.00€ au Club du 3ème âge »* - **modifié comme suit « Le Club du 3ème âge : a demandé une subvention de 300,00€, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité attribue la somme de 250,00€ au Club du 3ème âge ».**
- *« Authon Sports et Loisirs, Mme MIGNON, Présidente d'ASL, quitte la séance lors du vote : 250.00€ à l'unanimité »* - **modifié comme suit « Authon Sports et Loisirs, Mme MIGNON, Présidente d'ASL, quitte la séance lors du vote : 250,00€ à l'unanimité ».**

M. le Maire rappelle l'Ordre du Jour :

1. Devis pour achat nouveau véhicule communal
2. Demande de subvention ACAD 2025 (Aide Communautaire) pour l'achat du nouveau véhicule communal
3. Adhésion au service communication dans le cadre des services communs de la CAESE
4. Adhésion au service informatique dans le cadre des services communs de la CAESE
5. Devis réparation du mur en pierre à côté de la salle polyvalente Léonce FOISNON
6. Questions diverses

1 Devis pour achat nouveau véhicule communal

M. le Maire explique que le véhicule communal doit être changé et propose aux membres du Conseil le devis du « **GARAGE VARLET** » pour l'achat d'un véhicule d'occasion :

- **Marque « CITROËN » modèle « BERLINGO »** de 2015 = **5 833.36 € HT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis du « **GARAGE VARLET** » d'un montant de **5 833.36 € HT pour l'achat du nouveau véhicule communal de marque CITROËN BERLINGO.**

2 Autorisation de demande de subvention auprès de la CAESE (Aide communautaire 2025)

M. le Maire rappelle que la commune peut bénéficier de l'Aide Communautaire de la CAESE pour un montant de **7 091.00€** au titre de l'année 2025.

À ce jour il reste un solde de l'aide communautaire d'un montant de **5 427.97€.**
M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire une demande auprès de la CAESE pour l'achat du nouveau véhicule communal.

Le plan de financement sera proposé comme suit :
Devis du « **GARAGE VARLET** » validé :
Montant = **5 833.36 € HT**
Aide CAESE 2025 = **2 916.68 €**
Soit un reste à charge pour la commune d'un montant de **2 916.68 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'octroi de l'aide communautaire auprès de la CAESE, pour l'achat du nouveau véhicule communal.

3 Adhésion au service « communication » dans le cadre des services communs de la CAESE

M. le Maire explique que dans le cadre des services communs de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE), la commune peut bénéficier d'un accompagnement technique pour sa communication institutionnelle : flyers, affiche évènement, cartes de vœux…

M. le Maire propose d'adhérer au service commun « **Communication** » de la CAESE pour une durée minimale d'un an. La convention sera reconduite tacitement par période d'une année allant du 1er janvier au 31 décembre, sauf dénonciation par l'une des parties.

Le **C**oût **U**nitaire de **F**onctionnement (**C.U.F.**) du service (rémunération des agents, ceux des services supports, autres charges de fonctionnement) est estimé à 24.80€ / heure.

En réponse à Mme DURAND, M. le Maire précise que cette convention avec la C.A.E.S.E. servira surtout pour l'élaboration des affiches et flyers pour informer les administrés et autres personnes du territoire des festivités qui pourraient se tenir sur la commune (fête de la musique...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité, par 3 ABSTENTIONS et 6 VOIX POUR :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun « **COMMUNICATION** »

4 Adhésion au service « Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication » dans le cadre des services communs de la CAESE

M. le Maire explique que dans le cadre des services communs de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE), la commune peut bénéficier d'un accompagnement du service informatique.
Le service commun peut-être chargé, sur demande de la commune, des activités suivantes :

- Gestion des infrastructures et systèmes (serveurs et réseaux) ;
- Gestion du parc d'ordinateurs et assistance aux utilisateurs ;
- Gestion de la téléphonie fixe et mobile ;
- Gestion des systèmes d'impression ;
- Mise en conformité RGPD.

M. le Maire propose d'adhérer au service commun « **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (N.T.I.C.)** » de la CAESE pour une durée minimale d'un an. La convention sera reconduite tacitement par période d'une année allant du 1er janvier au 31 décembre, sauf dénonciation par l'une des parties.

Les missions du service commun donneront lieu à participation financière de la commune aux coûts de fonctionnement : **C**oût **U**nitaire de **F**onctionnement (**C.U.F.**) du service (rémunération des agents, frais de déplacements et indemnités de mission…).
La commune remboursera la participation due au titre de l'année civile N à la fin de chaque semestre sur présentation d'une facture précisant l'ensemble des prestations facturées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité, par 3 VOIX CONTRE et 6 VOIX POUR :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun « **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (N.T.I.C.)** »

5 Devis pour la réparation du mur en pierre à côté de la salle polyvalente Léonce FOISNON

M. le Maire propose trois devis pour la rénovation du mur de pierre à côté de la salle polyvalente Léonce FOISNON :

- **Devis n° DEV-2024-0781 de l'entreprise « CPM » = 4 250.00€ HT**
- **Devis n° DEV-2025-0263 de l'entreprise « DMC » = 2 915.00€ HT**
- **Devis n°202500001 de l'entreprise « MGTP » = 5 105.00€ HT**

Le Conseil Municipal souhaite reporter ce point afin de demander aux entreprises quelle matière sera utilisée pour le jointement : mortier de chaux ?

6 Questions diverses

- ***AUTHON PATRIMOINE :***

Les membres du Conseil Municipal remercient vivement l'association Authon Patrimoine pour le don d'un montant de 10 920.00€, fait à la commune afin de participer aux dépenses liées aux travaux urgents effectués en 2024 pour la rénovation de l'Église Saint-Aubin.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32.